



Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Languedoc-Roussillon (France)

La Commission européenne a officiellement **adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Languedoc-Roussillon (LR) le 14 septembre 2015** et sa dernière modification est intervenue le 15 février 2017. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 916,6 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 597,1 millions d'euros du budget de l'UE (5,2 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 319,5 millions d'euros de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) de 52,5 millions d'euros provenant du budget de l'UE.

L'objectif du PDR Languedoc-Roussillon est de développer durablement l'économie rurale sur les plans économique, environnemental et énergétique. Le programme soutiendra environ 1 000 **projets de modernisation et de développement** touchant environ 2 500 exploitations agricoles. Il visera également 1 260 exploitations gérées par des **jeunes agriculteurs** afin de garantir **le renouvellement générationnel**. Dans le respect de la ressource en eau, 70 projets d'**investissements hydrauliques** favorisant les économies d'eau et la substitution des prélèvements bénéficieront d'un accompagnement. Près d'un quart de la surface irriguée (16 000 ha) sera ainsi impacté par les mesures d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Environ 13 % de la surface agricole sera concernée soit par des **mesures agro-environnementales** soit par des mesures de soutien à **l'agriculture biologique**. Enfin, 230 opérations de prévention bénéficieront d'un accompagnement afin de **préserver les surfaces boisées** et 60 projets d'études et de gestion des sites du **réseau Natura 2000** seront soutenus. Des actions de **coopération** (170 projets, dont une vingtaine portés par des Groupes Opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation) et de **formation** (1 675 participants) sont aussi envisagées.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels

et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (doté de 11,4 milliards d'euros) cofinancera 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et un programme pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales en Languedoc-Roussillon sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. Situation et enjeux

Le programme couvre l'ensemble du **territoire** du Languedoc-Roussillon, d'une surface de 27 376 km² (5 % du territoire hexagonal de la France), dont 956 200 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) et 1,2 millions d'hectares de forêt. Le territoire du LR compte **2,7 millions d'habitants** (en 2012) et présente une forte croissance démographique continue, avec près de 30 000 habitants supplémentaires par an.

L'économie régionale, répartie entre l'activité productive et l'activité résidentielle (73 %), s'articule autour d'un réseau d'entreprises en majorité de petite taille et est marquée par le poids du secteur tertiaire, notamment du tourisme (15 % du PIB régional). Le territoire du LR se démarque par son dynamisme de création d'entreprises (29 900 entreprises créées en 2012) où l'économie sociale et solidaire représente 12,3 % de l'emploi régional. Le secteur agroalimentaire représente le premier secteur industriel du Languedoc-Roussillon.

Le Languedoc-Roussillon est un territoire **à forte vocation agricole** caractérisée par la prédominance des productions méditerranéennes : le vignoble représente en surface le tiers du vignoble national, les productions fruitières et légumières représentent 3,4% de la SAU. La surface agricole irriguée s'élève à 60 750 ha (2010). L'élevage régional est principalement extensif et particulièrement exposé aux contraintes naturelles et aux aléas climatiques. La filière grandes cultures est très structurée autour de la production du blé dur en plaine et est tournée vers l'exportation. Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent. Enfin, la commercialisation en circuits courts est très développée dans le territoire du LR (6 100 exploitations agricoles, soit une sur cinq). Le territoire du LR affiche également une forte dynamique pour la production en agriculture biologique.

Le territoire du LR se caractérise également par un taux de boisement élevé. Cette ressource représente un enjeu d'autant plus important qu'elle n'est actuellement mobilisée qu'à hauteur d'un quart de son accroissement annuel.

Le Languedoc-Roussillon possède une grande **diversité d'écosystèmes et d'espèces**. Le réseau des sites Natura 2000 abritant cette biodiversité exceptionnelle s'étend sur 33 % du territoire régional et comprend 151 sites dont 8 marins.

Au total, deux tiers de la SAU du Languedoc-Roussillon se trouvent en **zone défavorisée**. Les zones de montagne et de haute montagne, caractérisées par l'altitude et la pente, représentent à elles seules plus de 77 % de cette zone (ou 51 % de la SAU).

La **gestion de l'eau** est un enjeu majeur en Languedoc-Roussillon. Les masses d'eau présentent une problématique centrale de déficit quantitatif, de même qu'une dégradation des milieux liée à des pollutions chimiques d'origines diverses.

Enfin, **le milieu rural** est marqué par de faibles densités de population, mais également des difficultés à maintenir des infrastructures, des réseaux et des services performants et adaptés aux besoins de la population.

2. Comment le PDR répond aux enjeux

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 - Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes ; vient ensuite la priorité 2 - Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles**.

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR soutiendra des actions de formation (1675 participants), de démonstration et d'information ainsi que 170 projets de coopération dans différents domaines dont 20 dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

En réponse aux besoins d'investissement des exploitations, le programme soutiendra des projets de modernisation et de développement des exploitations agricoles.

Ainsi environ 2 500 exploitations agricoles, représentant plus de 8 % de l'ensemble des exploitations, bénéficieront d'un accompagnement.

Le programme encouragera également l'installation de jeunes agriculteurs avec l'objectif d'atteindre près de 1 300 exploitations gérées par de jeunes agriculteurs (environ 4 % du total).

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la

commercialisation des produits agricoles

Le PDR contribuera à mobiliser plus de 47 millions d'euros au cours de la période de programmation pour promouvoir les activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles (vente directe et circuits courts) et les entreprises agroalimentaires.

Ainsi, afin de soutenir le développement économique des entreprises et des filières agroalimentaires, le programme accompagnera 170 projets d'investissements nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises. Ce sont ainsi 14% des entreprises agroalimentaires du territoire du LR qui bénéficieront d'un soutien du Feader. De plus, en réponse aux besoins spécifiques de développement et de valorisation des productions de qualité, le programme soutiendra également 40 projets dans le cadre des démarches de certification volontaire des produits sous signe officiel de qualité.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que les mesures relatives à l'agriculture biologique sont deux des principaux outils pour promouvoir l'évolution des pratiques agricoles. Le PDR permettra la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique sur 53 500 ha (soit 6 % de la SAU) et les MAEC couvriront 65 000 ha (soit 7 % de la SAU). Au total, le PDR permettra d'atteindre 10 % de la SAU sous contrat de gestion pour la biodiversité et les paysages, 8 % pour la gestion de l'eau, et 8 % pour la gestion des sols et la prévention de l'érosion..

De plus, les aides aux investissements dans les exploitations agricoles ont des conséquences bénéfiques sur la préservation des ressources naturelles puisqu'elles visent, au-delà de la compétitivité économique, la performance environnementale. La participation de l'Union à des investissements dans les exploitations agricoles dans les domaines de l'environnement et du climat s'élève ainsi à 35 000 000 €.

Le programme soutiendra également la protection des sites Natura 2000 à travers 60 projets d'études et d'investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation.

Concernant la forêt, 230 projets visant la protection des espaces boisés (restauration des terrains de montagne et lutte contre les incendies) bénéficieront d'un accompagnement.

Efficacité des ressources, énergies renouvelables et protection du climat

Le PDR interviendra au sein de cette priorité d'intervention en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource en eau et du stockage du carbone.

Le programme soutiendra, dans le respect de la ressource en eau, des investissements hydrauliques favorisant les économies d'eau et la substitution des prélèvements. Ainsi 70 projets bénéficieront d'un accompagnement sur ce type de soutien, ce qui permettra de couvrir une surface de 16 000 ha de terres irriguées passant à un

système d'irrigation plus efficace (soit plus de 26 % de la surface totale des terres irriguées).

Le programme accompagnera également 25 projets d'investissement dans les exploitations, permettant l'amélioration de leurs performances énergétiques, afin de générer de nouvelles ressources énergétiques à partir de leurs ressources ou de réduire leur consommation énergétique.

Enfin, le programme soutiendra des opérations contribuant au stockage du carbone dans les espaces agricoles et forestiers.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Près de 10 % des ressources du programme seront utilisées pour cette priorité d'intervention avec l'objectif de couvrir près de 33 % de la population rurale bénéficiant des services et des infrastructures améliorés et des projets issus des stratégies locales de développement Leader.

L'objectif est de soutenir, à minima, 14 stratégies de développement local portées par des groupes d'action locale.

Les quatre mesures les plus importantes du programme (en termes de dépenses publiques totales) sont les suivantes :

- . Mesure 13 (paiements en faveur des zones à contraintes naturelles) : 339 890 957 EUR;
- . Mesure 4 (investissements) : 185.503.175 EUR;
- . Mesure 10 (agro-environnement-climat) : 117.114.045 EUR
- . Mesure 6 (développement agricole et entreprises) : 62.964.286 EUR.

Annexe 1 : distribution indicative des ressources du PDR Languedoc-Roussillon et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
<p><u>1A</u> : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances</p> <p>► <u>1,72 %</u> des ressources du PDR allouées aux mesures 1 et 16</p>	<p>01. Connaissances</p> <p>16. Coopération</p>		
<p><u>1B</u> : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation</p> <p>► <u>170</u> projets de coopération</p>	16. Coopération		
<p><u>1C</u> : formation</p> <p>► <u>1675</u> participants formés</p>	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		129.776.190	14.16
<p><u>2A</u> : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles</p> <p>► <u>3,24 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement</p> <p>► <u>8,10 %</u> des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la modernisation</p>	01. Connaissances	1.573.809	0.17
	04. Investissements	60 952 381	6.65
	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	12 948 413	1.41
	16. Coopération	4.944.444	0.54
<u>2B</u> : rénovation générationnelle	04. Investissements	2 857 143	0.31

► <u>4,09 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	46 500 000	5.07
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		47 325 397	5.16
3A : valeur ajoutée des produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ► <u>0,13 %</u> d'entreprises agricoles bénéficiant d'une aide dans le cadre d'un programme de qualité, circuit court ou groupement de producteurs et des organisations professionnelles ► <u>13,85 %</u> d'entreprises agroalimentaires bénéficiant d'un soutien pour des investissements liés à la transformation et à la commercialisation de produits agricoles	03. Systèmes de qualité	3 968 254	0.43
	04. Investissements	43.357.143	4.73
Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		583 922 779	63,70
4A : biodiversité, 4B : eau, 4C : sols			
► <u>6,25 %</u> de surface forestière contribuant à la biodiversité	04. Investissements	21 085 714	2.30
	07. Services de base	29 722 222	3,24
	08. Forêt	12.309.841	1,34
4A : biodiversité ► <u>9,94 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion soutenant la biodiversité	10. Agri-environnement-climat	103.780.712	11,32
4B : gestion de l'eau	11. Agriculture biologique	77.000.000	8,40
► <u>7,70 %</u> des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant la qualité de l'eau	12. Natura 2000 et DCE	133 333	0,01

	13. Zones à contraintes naturelles	339 890 957	37,08
4C : gestion des sols ▶ 7,63 % des surfaces agricoles sous contrat de gestion visant l'amélioration des sols			
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources		71 101 588	7,76
5A : Utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture ▶ 26,34 % de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace	04. Investissements	47.920.635	5,23
5B. Utilisation plus efficace de l'énergie dans l'agriculture ▶ 2 234 127 € d'investissement total	04. Investissements	893.651	0,10
5 E : Promouvoir la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ▶ 1,39 % de terres agricoles et forestières sous contrat de gestion qui contribuent à la séquestration du Carbone	04. Investissements	6.055.556	0,66
	08. Forêt	2.898.413	0,32
	10. Agri-environnement-climat	13 333 333	1,45
Priorité 6 : développement économique, inclusion sociale		75.158.729	8,20
6A : faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois • 10 emplois créés dans les projets soutenus	01. Connaissances	1.174.603	0,13
	06. Développement des exploitations agricoles et des entreprises	3.515.873	0,38
	08. Forêt	3.215.873	0,35
6B : développement local et Leader	04. Investissements	2 380 952	0,26

<p>▶ <u>32,76 %</u> de la population rurale bénéficiant de stratégies de développement local</p> <p>▶ <u>1,30 %</u> population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés</p> <p>▶ <u>156</u> emplois créés dans le cadre des projets Leader</p>	07. Services de base	1.928.571	0,21
	16. Coopération	7.942.857	0,87
	19. Leader	55.000.000,00	6,00
Assistance technique		9 344 286	1,02
Dépense publique totale (€)		916 628 969	100